

QUESTIONNAIRE COLLÈGE CADRES



FGTE
CHEMINOTS

LA CFDT CHEMINOTS TE
DONNE LA PAROLE



EXPLICATIONS

A l'approche de l'été, la CFDT Cheminots prépare déjà les dossiers de la rentrée. Parmi ceux-ci, les négociations annuelles obligatoires. Lors des négociations de début d'année et en particulier lors des bilatérales grille salariale, la direction a posé l'hypothèse d'une évolution du dispositif de rémunération des cadres, notamment en classe 7 et 8. Le sujet n'est pas défini à ce jour. La CFDT souhaite baser son action sur votre réalité et vos attentes. A vous la parole.

L'hypothèse de travail avancé par la direction consisterait à se rapprocher d'un dispositif faisant une plus grande part à l'individualisation sans être équivalent à celui des contractuels (*). Cela ne supprimerait pas les autres dispositions statutaires, en particulier l'ancienneté. Il nécessiterait, s'il est validé, une modification du chapitre 6 du GRH 001.

La CFDT Cheminots est très claire sur la nécessité de défendre les dispositions statutaires. Face à un tel sujet il est impératif de te donner la parole.

En cliquant sur le lien suivant ou en scannant le QR code, tu pourras accéder au questionnaire CFDT cheminots et le remplir en quelques clics.



Pour aller plus loin

Clique ou scanne ce QR code
pour accéder au questionnaire.

(*) pour mémoire, les montants de rémunération variable des cadres contractuels validés lors de l'exercice NAO 2024 étaient de :
 • 1,3% pour les salariés contractuels des classes 1 à 6 (mesures auxquelles s'ajoutent les majorations d'ancienneté équivalentes à une enveloppe de 0,6%) ;
 • - 1,5% pour les salariés contractuels des classes 7 à 9 (mesures auxquelles s'ajoutent pour les classes 7 et 8 les majorations d'ancienneté équivalentes à une enveloppe de 0,3%).

DES REMARQUES ? DES QUESTIONS ?

CONTACT :

FABRICE.CHAMBELLAND@CFDTCHEMINOTS.ORG

FABRICE.RENAUDIN@CFDTCHEMINOTS.ORG

